



Conseil municipal du Jeudi 26 Octobre 2023.

Présents 11 /14: ANCHORDOQUY Jean Michel, SEYCHAL Antton,

SABAROTS Anne Marie- BIDONDO Jean Pierre- INCAURGARAT Nathalie - MARISCO Jean Pierre - CEDARRY Suzanne- IBARROLA Pascal - ETCHEVERRY Bernadette - ORHATEGARAY Ramuntxo, OXOBY Monique

Absents 3/14 : ARROSSA Lidia - URRIZAGA Peio- ONDICOL Beñat -

2023/53 : Remboursement de frais divers : Douche et eau

Le 26 Octobre 2023 se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Jean-Michel ANCHORDOQUY.

Monsieur le Maire rappelle que la prestation de bivouac commercialisée par le Gîte Communal AIRE ZABAL comprend la douche pour un prix optionnel de 2€.

Cette charge étant supportée par le budget principal COMMUNE DE BIDARRAY (car les douches se situent dans le bâtiment de la mairie), il est proposé de lui reverser ces recettes.

En 2023, le régisseur nous indique avoir vendu 743 nuitées en bivouac.

Soit 743 x2€= 1 486€.

Le Conseil Municipal accepte le reversement de ce coût.

Missionne le secrétaire de mairie de transmettre le mandat de 1 486€ sur le BA GÎTE AIRE ZABAL au SGC DU PAYS BASQUE INTERIEUR sur l'article comptable 62871.

Missionne le secrétaire de mairie de transmettre le titre de 1 486€ sur le BP COMMUNE DE BIDARRAY au SGC DU PAYS BASQUE INTERIEUR sur l'article comptable 75888.

Fait à Bidarray, le 26/10/2023

Le Maire

